



Le Conseil APF du département des Deux-Sèvres

Liste des conseillers

Patrice Pain Merlière

Représentant départemental

Marc FLEURY

Suppléant

Florence BIBAUD

Suppléante

Kathleen Millerand

Suppléante

Bernard Billy

Conseiller

Alain Buisson

Membre coopté

Annick Deschamps

Conseiller

Henry Herren

Conseiller

Nicole Izoré

Membre associé

André Robin

Conseiller

APF

Monsieur Alain Rochon Président

**Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil d'Administration**

17 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Niort, le 16 novembre 2015

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs, les membres du conseil d'administration,

Les élus des Deux-Sèvres ont souhaité vous rendre compte du résultat des échanges qui ont eu lieu lors du dernier conseil du 5 novembre, au sujet du "Manifeste ensemble revenons au projet APF: militant".

Les membres du conseil APF des Deux-Sèvres sont d'accord sur certains constats relayés dans le manifeste, notamment :

- Une certaine frilosité du conseil d'administration sur l'attitude à avoir pour porter les revendications, notamment concernant les ad'ap. Nous regrettons de ne pas avoir été suffisamment offensifs et fermes. Cela a pour résultat l'ordonnance de septembre et un recul important des droits des PSH ;
- Le constat du peu d'écoute du terrain et des idées émises par les élus et peu d'accompagnement des actions. Nous regrettons que certaines demandes de mobilisations arrivent beaucoup trop tard laissant peu de temps pour s'organiser (cf, celle du 14 octobre 2015 avec demande de mobilisation devant les MDPH).
- Le vote négatif de la motion concernant la réorganisation des délégations lors de l'assemblée générale de Nantes nous inquiète car il peut signifier une remise en cause du projet « démocratie ensemble.

Néanmoins le conseil ne souscrit pas aux analyses qui sont faites dans le manifeste en pointant comme seul responsable le conseil d'administration. Si échec il y a, il est collectif

et dans la situation actuelle de l'association il est inutile voir dangereux de rechercher des boucs émissaires.

Les propositions du manifeste sont excessives, notamment la demande de modification des statuts ou la demande de démission du CA. Ces échanges doivent se faire dans le cadre des rencontres CAPFD/CA .

La procédure d'exclusion d'Odile Maurin nous paraît également excessive pour une militante de terrain qui a montré tant de combativité pour l'accessibilité.

Pour ces raisons, nous ne signerons pas le manifeste et nous pensons qu'il est essentiel de reprendre un dialogue constructif.

Nous avons besoin de toutes les forces de l'association pour mener les combats qui nous attendent et il est essentiel de mettre en acte le "Vivre ensemble" malgré nos divergences.

Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, Le conseil APF de département vous adresse ses cordiales salutations.



Patrice Pain-Merlière
Représentant Départemental

Copie à :

Mme Odile Maurin, CAPFD 31

M Prosper Teboul, Directeur Général de l'APF

M Régis Potreau, Directeur Régional APF Poitou-Charentes – Limousin - Aquitaine

Mme Ouvrard, Directrice de la Délégation des Deux-Sèvres

Mmes et Ms les membres des Conseils CAPFD du territoire national



APF Délégation Départementale des Deux-Sèvres
Association des Paralysés de France